



## DÉROULEMENT À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

### Les enjeux de la formation à la conduite

L'automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L'objectif général est d'amener tout automobiliste débutant à la maîtrise de compétences en termes de savoir être, savoirs, savoir-faire et savoir devenir.

**Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante.**

### Le déroulement de la formation

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques, collectifs ou individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur sera à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.


Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences. Elles détaillent les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition sur chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**

  
**CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)**  
**N° :** \_\_\_\_\_ **SÉRIE** \_\_\_\_\_

**EXEMPLAIRE  
ADMINISTRATION**

Date : \_\_\_\_\_ Centre : \_\_\_\_\_ N° de département : \_\_\_\_\_

L'expert(e) – Nom : \_\_\_\_\_ Chargé(e) de l'évaluation de l'épreuve en circulation de : \_\_\_\_\_

Mme, Mlle, M. (1) : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
(1) payer les numéros inutile : nom de naissance suivi du nom d'usage s'il y a lieu

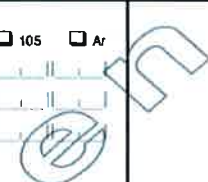
Catégorie de permis sollicitée : A  A1  B  B1  EB  C  EC  D  ED

---

Atteste de la réussite à l'examen de l'intéressé(e) : né(e) le : \_\_\_\_\_ à : \_\_\_\_\_

N° de département : \_\_\_\_\_ ou pays : \_\_\_\_\_ déjà titulaire des catégories de permis : \_\_\_\_\_

régularisation  dispensé(e) d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route) N° du permis : \_\_\_\_\_

|   |  |  |
|---|--|--|
| <b>Résultat d'examen</b><br><small>(entourer la mention correspondante et rayer celle inutile)</small><br><br><div style="text-align: center; font-size: 1.2em;"> <b>FAVORABLE</b><br/> <b>INSUFFISANT</b> </div><br><input type="checkbox"/> Examen non mené à son terme | <b>Codes spécifiques :</b><br><input type="checkbox"/> 01 <input type="checkbox"/> 101 <input type="checkbox"/> 102 <input type="checkbox"/> 103 <input type="checkbox"/> 105 <input type="checkbox"/> Ar<br><input type="checkbox"/> 106 jusqu'à : _____<br>Vaut titre de conduite à compter du : _____<br>Visite médicale valide jusqu'à : _____<br>Autres codes : _____ | <b>Signature :</b><br><br> |
|---|--|--|

| Bilan des compétences                            | Niveaux d'appréciation |   |   |   |   | Autonomie conscience du risque |       |    |
|--|------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|-------|----|
|  | E                      | 0 | 1 | 2 | 3 | ions                           | atons | ne |
| Connaitre et maîtriser son véhicule              |                        |   |   |   |   |                                |       |    |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord |                        |   |   |   |   |                                |       |    |
| Effectuer des vérifications du véhicule          |                        |   |   |   |   |                                |       |    |

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes ;
- réaliser un freinage pour s'arrêter avec précision et réaliser une manœuvre en marche arrière ;
- procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours ;
- appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs ;
- adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;
- faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée. Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## DEROULEMENT A LA FORMATION B78 EN B MANUEL

Cette formation a pour but de mettre en confiance l'élève venant de voiture à embrayage automatique sur une voiture avec un embrayage manuel.

Cette formation doit se faire sur une voiture manuelle avec un moniteur diplômé de l'autorisation d'enseigner.

Le déroulement des séances se fait sur une durée de 7h (minimum) et se décompose en plusieurs exercices.

### Déroulement de la formation

- Comprendre et savoir utiliser le point de patinage de l'embrayage
- Savoir réaliser un démarrage en côte
- Pouvoir changer de vitesse sans altérer les autres tâches de la conduite
- Adopter les techniques de l'éco-conduite
- Savoir adapter les vitesses aux conditions de circulation et à l'environnement.

### Obtention de la formation B78

A la suite de la suite de cette formation, l'auto-école fera un bilan pour savoir vos ressentis vos impressions et voir si vous vous sentez en sécurité pour valider cette formation. Aucun examen final ne sera fait par un inspecteur du permis de conduire.

L'auto-école se chargera ensuite d'envoyer les documents pour la fabrication de votre future catégorie B auprès du site de l'ANTS. A l'issue de la formation, une attestation sera délivrée par l'auto-école mais n'autorisant pas le candidat à conduire. Il le sera qu'à réception de son titre définitif.







## DÉROULEMENT

### A LA CATÉGORIE « AM » DU PERMIS DE CONDUIRE

#### Définition

Un cyclomoteur est caractérisé par une cylindrée inférieure ou égale à 50 cm<sup>3</sup> (4kW pour les cyclomoteurs électriques) et une vitesse maximale égale à 45 km/h.

Le permis AM est obligatoire pour conduire un deux-roues dès 14 ans.

#### Déroulement

Il faut avoir obtenu l'ASSR (Attestation Scolaire de Sécurité Routière) de niveau 1 ou 2 ou l'ASR pour suivre une formation pratique de **8 heures au moins** assurée par une auto-école ou une association socio-éducative.

À l'issue de la formation pratique, l'établissement délivre un **Brevet de Sécurité Routière** : il correspond à la catégorie **AM** du permis de conduire.

Elle comprend cinq séquences théoriques et pratiques au cours desquelles vous allez travailler sur des connaissances et des compétences avec l'aide de votre enseignant de la conduite et de la sécurité routière.

Si vous êtes mineur, au moins l'un de vos parents ou votre représentant légal **est présent lors de la dernière séquence de la formation** (Séquence 5).

La durée de la formation à la conduite des Séquences 2 et 5 est de 6 heures au moins.

Tout dépassement de la durée totale de 8 h minimum requiert l'accord express de l'élève, de l'un de ses parents au moins ou de son représentant légal, s'il est mineur.

- Vous devez renseigner le « Questionnaire préalable à la formation » figurant dans ce livret.
- Vous devez être en possession de votre livret pendant toute la durée de votre formation.
- Vous devez être en possession des équipements réglementaires.

#### La formation pratique est constituée de trois phases :

- Séquence 1. Échanges sur les représentations individuelles autour de la conduite.

Durée : 30 minutes

- Séquence 2. Formation à la conduite hors circulation. Durée minimale : 1 heure

- Séquence 3. Code de la route. Durée : 30 minutes

- Séquence 4. Formation à la conduite sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Durée minimale : 3 heures

- Séquence 5. Sensibilisation aux risques. Durée minimale : 1 heure

Avec le permis AM option cyclo. On peut :

- conduire un cyclomoteur à deux ou trois roues dont la cylindrée est limitée à 50 cm<sup>3</sup> et la vitesse à 45 km/h,
- conduire un quadricycle léger à moteur (catégorie L6e : cylindrée maxi à 50 cm<sup>3</sup>, vitesse 45 km/h).





## **DÉROULEMENT**

### **À LA CATEGORIE « BE » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Les enjeux de la formation à la conduite**

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

Apprendre à conduire un ensemble de ce type est une démarche éducative exigeante et votre livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur. Ce livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques. Vous y trouverez quatre grilles qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir.

ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

#### **Le déroulement de la formation**

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport de marchandises.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

**Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.**



| Bilan des compétences   | Niveaux d'appréciation |   |   |   |   | Autonomie conscience du risque |   |   |     |     |     |
|---|------------------------|---|---|---|---|--------------------------------|---|---|-----|-----|-----|
|   | E                      | 0 | 1 | 2 | 3 |                                |   |   |     |     |     |
| <b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>                    |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord              |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Connaître et utiliser les commandes                           |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| <b>Appréhender la route</b>                                   |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Prendre l'information   |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Adapter son allure aux circonstances                          |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Appliquer la réglementation                                   |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| <b>Partager la route avec les autres usagers</b>              |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| Communiquer avec les autres usagers                           |                        |   |   |   |   |                                |   |   | 0   | 0   | 0   |
| Partager la chaussée  |                        |   |   |   |   |                                |   |   | 0,5 | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir des espaces de sécurité                             |                        |   |   |   |   | 1                              | 1 | 1 |     |     |     |
| <b>Sous-totaux</b>  |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |
| <b>Conduite économique et respectueuse de l'environnement</b> |                        |   |   |   |   | +1                             |   |   |     |     |     |
| <b>Courtoisie au volant</b>                                   |                        |   |   |   |   | +1                             |   |   |     |     |     |
| <b>Total général</b>  |                        |   |   |   |   |                                |   |   |     |     |     |

### Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire de la catégorie BE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoirs-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routière, chargement et déchargement, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.





L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.





## DÉROULEMENT

### À LA CATEGORIE « B96 » DU PERMIS DE CONDUIRE

#### Les enjeux de la formation à la conduite

La conduite d'un ensemble de véhicules présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

#### Le déroulement de la formation

La formation, d'une durée de 7 heures se décompose en deux parties :

- **4 heures hors circulation alternant théorie et pratique pour acquérir des compétences relatives à la prise en charge et à l'utilisation d'un ensemble de véhicules.**

Cette séquence alterne pendant 4 heures théorie et pratique au volant. Elle a pour objectif l'acquisition de savoirs et savoir-faire spécifiques indispensables à la prise en charge et à l'utilisation en toute sécurité de ce type d'ensemble.

#### **A/Connaître et comprendre l'utilité de la réglementation concernant :**

Les poids et masses : le poids à vide (PV), le poids total autorisé en charge (PTAC), le poids total roulant autorisé (PTRA), les masses en charge maximales admissibles, le poids réel et la charge.

Les plaques : Plaques d'immatriculation, d'identification et de tare.

Le freinage des remorques

Les équipements obligatoires de la remorque :

- Feux, éclairage de la plaque d'immatriculation, dispositifs réfléchissants, clignotant.
- Équipements obligatoires supplémentaires pour les remorques dont la largeur est supérieure à 1,60 mètre ou à 2,10 mètres.
- Le triangle de pré signalisation.

#### **B/Connaître et comprendre l'utilité de la signalisation et des règles de circulation spécifiques à la conduite d'un ensemble.**

- Signalisation spécifique
- L'utilisation des voies (notamment pour les ensembles de plus de 7 mètres de long ou de plus de 3,5 tonnes).
- Le chargement : répartition et arrimage.



### **C / Connaître et comprendre l'utilité des vérifications à effectuer avant le départ.**

- Vérification de l'état du véhicule tracteur, notamment au niveau : des freins, état des suspensions, état du dispositif d'attelage.
- Vérification de l'état et du bon fonctionnement des feux : du véhicule tracteur et de la remorque.
- Vérification de l'état et de la pression des pneumatiques du véhicule tracteur et de la remorque.

### **D/Réalisation d'exercices d'attelages et de dételage**

- Connaître et réaliser en sécurité les différentes étapes d'un attelage et d'un dételage (s'assurer, avant de départ, de la bonne réalisation des différentes opérations pour la sécurité.

### **E/Réalisation d'exercice de maniabilité**

- Réalisation de marche arrière en ligne droite avec arrêt de précision.
- Réalisation de marche arrière sinueuse entre des portes avec arrêt de précision.

### **• 3 heures en circulation pour apprendre à adapter les comportements de conduite aux particularités de la conduite d'un ensemble et aux risques qui y sont associés.**

L'objectif de cette séquence est de travailler sur l'adaptation des comportements de conduite du ou des élèves aux particularités de la conduite d'un ensemble et de susciter une prise de conscience des risques associés.

La séquence circulation s'effectue avec un maximum de 3 élèves dans la voiture tractrice et chaque élève

effectue au minimum 50 minutes de conduite.

En circulation l'accent est mis notamment sur :

- La maîtrise de l'ensemble : masses, gabarit, rapport vitesse-puissance, phénomène d'oscillation latérale.
- Les angles morts.
- Les changements de direction.
- La prise en compte des autres usagers (notamment les usagers vulnérables).
- L'information et la communication avec les autres usagers.
- L'anticipation, les distances de freinage et d'arrêt.
- Les trajectoires (virages, voies étroites).
- La maîtrise de l'ensemble et le partage de la route notamment dans les situations de croisement et de dépassement.

A l'issue de cette phase de conduite, 10 minutes sont consacrées au bilan et la prestation de chaque élève et notamment sur :

- Le ressenti de sa prestation.
- Dans le cas d'une formation collective, un échange avec les autres élèves sur ce qu'ils ont perçu de la prestation.
- Un bilan de la prestation, réalisé par l'enseignant accompagné de conseils en lien avec la conduite d'un attelage.



### **Attestation**

À l'issue de la formation, l'établissement agréé établie une attestation de suivi de formation qu'il joindra à la demande de titre qu'il effectuera pour l'élève par mandat sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés.

Le suivi de la formation ne donne le droit de conduire un ensemble que lorsque l'élève est en possession du titre de conduite correspondant qu'il recevra en recommandé à son domicile.





## **DÉROULEMENT**

### **À LA CATEGORIE « A1, A2 » DU PERMIS DE CONDUIRE**

#### **Les enjeux de la formation à la conduite**

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette, au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc.

Les conducteurs de motocyclette sont largement sur-exposés pour ce qui est du risque routier.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire, et savoir-devenir.

Apprendre à conduire une motocyclette est une démarche éducative exigeante et votre livret d'apprentissage va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière. Ce livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur. Il doit vous servir de guide durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours pratiques. Vous y trouverez quatre grilles qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir.

#### **Le déroulement de la formation**

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Une nouvelle épreuve théorique a fait son apparition, appelée ETM.

Il s'agit d'un QCM théorique axé sur le phénomène moto. Les questions balayent toutes les thématiques permettant d'évaluer que le futur motard connaît les règles, les caractéristiques des autres usagers, et l'entretien spécifique d'une moto.

Le but de cette épreuve est de vérifier que le motard sait en toutes circonstances adopter un comportement qui fera de lui un conducteur sûr. Il faudra que le candidat est obtenu l'ETM pour prétendre être présenté aux deux autres épreuves pratiques.

Pour les épreuves pratiques :

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.



## Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer les capacités du motard à déplacer sa machine avec aisance et aussi pour évaluer les qualités de freinages et évitements.

| CRITERES  | NOTATION     |
|---|--------------|
| Exercice correctement réalisé   | A            |
| 3 pieds au sol ou 2 pieds au sol si l'exercice de déplacement de la moto sans l'aide du moteur est incorrectement réalisé (hors zones neutralisées) | A            |
| Pied au sol supplémentaire (hors zones neutralisées)  | B            |
| Obstacle déplacé ou renversé (hors cônes de l'évitement)  | B            |
| Défaut de maîtrise du freinage identifié par une roue décollée et/ou une position inadaptée du candidat   | B            |
| Temps compris entre 14 et moins de 16 secondes  | B            |
| 3 <sup>ème</sup> rapport de vitesses non engagé avant le 1 <sup>er</sup> cône du slalom ou avant la ligne C6, au freinage ou à l'évitement          | B            |
| Temps inférieur à 14 secondes   | C            |
| Distance de freinage non respectée  | C            |
| Anticipation du freinage  | C            |
| Non respect de la vitesse minimum   | C            |
| Erreur de parcours  | C            |
| Cône d'évitement déplacé ou renversé  | C            |
| Sortie de terrain   | C            |
| Obstacle non franchi  | C            |
| Arrêt hors zone   | C            |
| 2 B   | C            |
| Chute de la machine (sauf lors de l'exercice du déplacement de la moto sans l'aide du moteur)   | INTERRUPTION |
| Notation C au cours du deuxième essai   | INTERRUPTION |

L'objectif de l'épreuve en circulation a pour but d'évaluer les choix et comportements du motard en circulation. Elle permet aussi de vérifier qu'il sait adopter une trajectoire de sécurité en ligne droite, mais également en virage.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.





L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

| Bilan des compétences   | Niveaux d'appréciation |   |               |   |   | Autonomie conscience du risque |     |     |
|---|------------------------|---|---------------|---|---|--------------------------------|-----|-----|
|   | E                      | 0 | 1             | 2 | 3 |                                |     |     |
| <b>Connaître et maîtriser son véhicule</b>  |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Savoir s'équiper et s'installer   |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| <b>Appréhender la route</b>   |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Prendre l'information   |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Adapter son allure aux circonstances  |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Appliquer la réglementation   |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| <b>Partager la route avec les autres usagers</b>  |                        |   |               |   |   |                                |     |     |
| Communiquer avec les autres usagers   |                        |   |               |   |   | 0                              | 0   | 0   |
| Partager la chaussée  |                        |   |               |   |   | 0,5                            | 0,5 | 0,5 |
| Maintenir les espaces de sécurité   |                        |   |               |   |   | 1                              | 1   | 1   |
|   | Sous-totaux            |   |               |   |   |                                |     |     |
| <b>Courtoisie</b>   |                        |   | +1            |   |   |                                |     |     |
|   |                        |   | Total général |   |   |                                |     |     |





## **DEROULEMENT A LA CATEGORIE PASSERELLE "A2 VERS A"**

Pour les titulaires du permis A2 depuis plus de 2 ans, une formation de 7h leur permet d'accéder au permis A et conduire ainsi une moto d'une puissance supérieure à 35 kW.

### **A quoi correspond la formation passerelle A2 vers A ?**

Les candidats au permis moto (y compris les plus de 24 ans) doivent obligatoirement passer le permis A2 avant d'effectuer, 2 ans plus tard, une formation complémentaire de 7 heures qui leur donnera le droit de conduire une moto de la catégorie A, avec ou sans side-car, d'une puissance supérieure à 35 kW.

### **Infos +**

La formation peut être suivie dans un délai de 3 mois avant la date d'anniversaire des 2 ans d'obtention du permis A2.

Depuis 2016, la puissance des motos n'est pas limitée si celles-ci sont équipées d'ABS. Dans le cas contraire, la puissance est limitée à 73,6 kW.

Vous pouvez choisir de passer tous les permis de la catégorie A sur véhicule à changement de vitesse manuelle ou automatique. Tout permis passé sur un véhicule automatique vous restreint à conduire uniquement un véhicule automatique (code 78). La seule manière de lever cette restriction est une régularisation.

### **Objectifs de la formation**

- Amener à la compréhension d'apports théoriques essentiels et/ou spécifiques et à la pratique sécuritaire de la conduite d'une motocyclette d'une puissance supérieure à 35 kW.
- Comprendre l'utilité de maîtriser les savoir-faire et techniques simples indispensables à la pratique sécuritaire de la conduite.
- Travailler, notamment sur le processus détection-analyse-décision et action, dans le cadre d'un audit de conduite

### **Déroulement de la formation**

Cette formation d'une durée de 7 heures se déroule en 3 temps :

- 2 heures de formation théorique
- 2 heures de formation pratique hors circulation
- 3 heures de formation pratique en circulation

## Equipements obligatoires en formation

- Casque homologué
- Gants possédant le marquage NF ou CE
- Blouson ou veste manches longues munis d'équipements rétro-réfléchissants
- Pantalon ou combinaison
- Bottes ou chaussures montantes.

## Obtention du permis A

Pas d'examen ! A l'issue de la formation, une attestation de suivi est délivrée à l'élève mais ne l'autorisant pas à conduire une moto de la catégorie A. La saisie d'une nouvelle demande de titre devra être effectuée sur le site de l'ANTS. Et seulement à réception de son titre définitif, il y sera autorisé.



## **DEROULEMENT A LA FORMATION 7H/125 CM3**

La formation de 7 heures est mise en place pour les titulaires du permis B qui souhaitent conduire une motocyclette légère (de 50 à 125 cm<sup>3</sup>) ou un tricycle à moteur de plus de 50 cm<sup>3</sup> et qui n'en ont pas conduit au cours de ces 5 dernières années.

Cette formation spécifique sera dispensée par une école de conduite ou une association agréée. À l'issue de cet enseignement, une attestation de suivi de formation sera remise par l'école de conduite.

### **L'objectif**

L'objectif de cette formation est de familiariser le futur conducteur avec ce type de véhicule. Ces 7 heures de théorie et de pratique sont également une occasion unique de réfléchir au comportement et à la place que chacun occupe dans la circulation. La formation met en avant l'importance de la prise de conscience des risques et la nécessité de respecter les règles. Elle insiste également sur les avantages qu'il y a à adopter une conduite apaisée, respectueuse des autres et de l'environnement.

### **Le déroulement de la formation**

Sur les 7 heures de formation, 1h sont attribuées à un enseignement théorique. Son programme débute par une analyse des accidents les plus caractéristiques impliquant les motocyclettes légères et les tricycles à moteur. Il se prolonge avec des conseils qui permettent d'appréhender les pièges de la route, comme la conduite sous la pluie ou de nuit.

La personne en formation apprend ainsi à se rendre détectable auprès des autres usagers. Elle est aussi sensibilisée à l'importance de s'équiper en vêtements protecteurs de qualité (casque à la bonne taille et attaché, gants, pantalon, blouson avec dorsale et chaussures montantes). Elle apprend également à se méfier des risques concernant l'adhérence. Cela va de l'attention à une flaque de gasoil au passage d'un ralentisseur, en passant par la présence de gravillons, de peintures au sol ou de plaques métalliques. Enfin, cet enseignement théorique aborde les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les aménagements de la route, y compris à petite vitesse.

Ces 4h sont consacrées à la prise en main du véhicule et aux vérifications indispensables : huile, pression et usure des pneumatiques, poignée de gaz, système de freinage... La personne en formation apprend à démarrer en toute sécurité, à bien positionner son corps pour assurer un meilleur équilibre grâce à une juste répartition du poids, à monter et à descendre les vitesses, à anticiper les manoeuvres de freinage et d'évitement et à s'arrêter. Le futur usager d'une motocyclette légère ou d'un tricycle à moteur est enfin sensibilisé à bien positionner son regard avant de virer ou de tourner. Il est ensuite formé à tenir l'équilibre à petite vitesse avec et sans passager, en ligne droite et en virage.

Cette dernière partie de la formation de 7 heures se fait en et hors agglomération. À l'issue des 2h, le conducteur doit être capable d'adapter sa vitesse aux circonstances de la circulation, de choisir la bonne voie, de bien se placer sur la chaussée en fonction notamment des angles morts des véhicules lourds. Il devra savoir franchir une intersection, changer de direction et dépasser en toute sécurité en tenant compte du phénomène d'aspiration. Il doit enfin savoir négocier un virage en toute sécurité.

